



Esch-sur-Alzette, le 13 février 2019

Collège des Bourgmestre et Échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Concerne : Mise à l'ordre du jour du prochain Conseil communal d'un point concernant « Ariston »

Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Messieurs les Échevins,

Au nom des fractions déi Lénk et LSAP, nous souhaitons mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil communal un point concernant le sort de l'immeuble abritant l'ancien cinéma Ariston, ceci conformément à l'article 13 de la loi communale.

En date du 4 février, les conseillers communaux furent informés du report de la séance du 15 février par le collège échevinal à cause d'un manque de points pertinents à l'ordre du jour. Quatre jours plus tard, le 8 février, le collège échevinal a envoyé une invitation à la presse concernant une conférence de presse qui a eu lieu avant-hier, lundi, le 11 février.

Lors de cet événement, le collège échevinal a présenté ses visions concernant une possible utilisation future de l'immeuble – visions qui diffèrent sensiblement aussi bien de celles exprimées dans l'accord de coalition de 2017 (création d'un centre culturel multidisciplinaire) que des déclarations faites par Monsieur le Bourgmestre et Monsieur l'Échevin à la Culture (« pas d'idées » ni de volonté concernant une vocation culturelle du site) lors des séances publiques du Conseil communal de décembre 2018 et de janvier 2019.

En tant que porte-paroles des groupes LSAP et déi Lénk, nous tenons à exprimer notre plus grand étonnement quant à ces démarches, qui laissent de côté les représentants élus des eschois.

C'est pourquoi, en recourant à l'article 13 de la loi communale, nous demandons cette mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Échevins l'expression de notre parfaite considération.

Vera Spautz,
Conseillère communale,
Porte-parole LSAP

Marc Baum,
Conseiller communal,
Porte-parole déi Lénk